



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Programmes

Question écrite n° 8816

#### Texte de la question

M Jean Lacombe attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur l'absence d'information des telespectateurs en ce qui concerne l'heure de diffusion des spots publicitaires. Il fait remarquer que dans les journaux qui publient les programmes televises, l'heure du debut des emissions ou des films correspond en realite a l'heure de diffusion de la publicite. Il lui demande que les telespectateurs soient mieux informes des horaires de debut et de fin des films ou emissions et des periodes reservees aux spots publicitaires.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il existe une reglementation concernant la duree des messages publicitaires et l'interruption des emissions par la publicite : la duree des messages publicitaires et l'interruption des emissions par la publicite : la duree maximale des ecrans publicitaires est limitee, les oeuvres diffusees par les chaines privees ne peuvent etre interrompues qu'une seule fois par un message publicitaire, celles diffusees par les chaines publiques ne pouvant en aucun cas etre interrompues. Cependant, les chaines de television, publiques et privees, restent libres de choisir, dans ce cadre, le moment et la duree de diffusion des messages publicitaires. Il parait difficile de communiquer a l'avance la duree des ecrans publicitaires ; en revanche, compte tenu de la reglementation, ces ecrans sont diffusees, la plupart du temps, dans l'intervalle separant deux emissions. S'agissant des heures de debut et de fin des films, la Haute autorite puis la CNCL ont a plusieurs reprises attire l'attention des chaines sur les desagregements causes aux telespectateurs par le non-respect des heures indiquees dans les programmes publies par la presse ecrite ainsi que par les changements trop frequents dans la programmation par rapport a celle qui avait ete annoncee.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lacombe Jean](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8816

**Rubrique :** Television

**Ministère interrogé :** communication

**Ministère attributaire :** communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 413